

PEINES SUITE À UNE POSSESSION DE CANNABIS

Par Profil supprimé Postée le 16/08/2018 02:37

Bonjour,

J'ai tout juste 18 ans et récemment, j'ai acheté une petite quantité de cannabis (inférieure à 10 grammes) que la police a retrouvée sur moi en présence d'amis n'en ayant pas par contre.

Après m'avoir demandé si mon casier était vierge, une des policières a simplement demandé confirmation de cela par téléphone à l'un de ses collègues en ayant ma carte d'identité sous les yeux. Mais elle ne m'a rien précisé au sujet de ce que je risquais et nous a simplement demandé de partir.

Les informations étant divergentes sur internet et n'ayant eu aucune information de la part de cette policière, je me demandais si je risquais quelque chose ou non, voulant aller en médecine, puisque je ne m'étais jamais fait contrôler avec du cannabis et que j'en consomme rarement.

Merci beaucoup.

Mise en ligne le 20/08/2018

Bonjour,

D'après ce que nous comprenons, vous n'avez pas été interpellé. En effet, si cela avait été le cas, vous auriez dû aller au poste de police pour être entendu et placé en garde à vue. Vous n'avez donc a priori aucune crainte à avoir pour la suite.

Il semblerait par conséquent que vous ayez eu beaucoup de chance cette fois-ci.

Nous espérons que vous tâcherez de ne plus prendre autant de risques à l'avenir.

A titre d'information nous vous joignons un lien vers notre fiche cannabis en bas de page.

Bonne continuation et bon courage pour cette année d'études qui s'annonce.

Cordialement,

Autres liens :

- [Fiche sur le cannabis](#)